

ACTU CHOMAGE - Novembre 2008

http://www.actuchomage.org/modules.php?op=modload&name=PagEd&file=index&topic_id=5&page_id=146

Vous avez dit "senior" ?

Le terme de "senior" est de plus en plus utilisé, par simplification, pour désigner globalement les hommes et femmes salariés "confirmés" ou "en fin de carrière". C'est pourtant un mot qui crée bien des confusions.



Raymond Poulidor

Le dictionnaire classe le mot "senior" dans le "vocabulaire de spécificité", lié au domaine sportif :

senior adj. et n. (du latin *plus âgé*) SPORT : sportif adulte appartenant à la catégorie intermédiaire entre celle des juniors et celle des vétérans.

Ce mot est donc à comparer à :

junior : sportif âgé de plus de 17 ans et de moins de 21 ans

vétéran : sportif de plus de 35 ans (!!!)

En dépit d'une contradiction évidente avec la précédente définition, l'usage s'est répandu il y a une dizaine d'années d'utiliser le mot "senior" pour désigner les personnes âgées, puis, par extension, l'ensemble des retraités.

Adopter ce mot de 2 syllabes, à consonance anglo-saxonne (fi de l'origine latine !), permit un toilettage de vocabulaire préfigurant bien la montée du "jeunisme" : il devenait possible de parler des "vieux" sans parler d'âge !

Lorsque les plus âgés des chômeurs ont cherché à se regrouper pour lutter contre l'ostracisme qui les frappe, c'est le raccourci "quinqua" qui a été spontanément le plus utilisé. La discrimination s'étant rapidement élargie aux "quadras", le terme de "senior" a été adopté, aussi bien par les salariés concernés que par les politiques et les médias.

Du coup "senior" (nom invariable qui permet d'éviter de personnaliser la femme ou l'homme qu'on dote de cette étiquette désormais peu enviable) est devenu un mot "fourre-tout", utilisé aussi bien pour les salariés en fin de carrière que pour les utilisateurs potentiels de prothèses auditives, de protections urinaires ou de conventions obsèques.

A l'opposé, dans certaines professions, le terme de "senior" n'inclut pas de référence explicite à un âge "avancé", mais exprime à la fois un niveau d'expertise et une capacité à encadrer des "juniors".

C'est ainsi (un exemple parmi tant d'autres) qu'on pouvait récemment lire une offre d'emploi pour un poste d'"Auditeur senior" pour lequel étaient demandés 2 à 4 ans d'expérience et un âge de 26-28 ans.

Le lecteur perspicace aura compris qu'une offre d'emploi "senior" n'est donc pas forcément destinée à un quinquagénaire, pas plus qu'à un quadragénaire.

C'est même rarement le cas...

Gérard PLUMIER, du [Collectif Seniors Action](#).

=> [Senior, senior, senior](#) : une digression humoristique de **Françoise Bonne**.